Création de zones d'accélération de la production des énergies renouvelables (ENR)

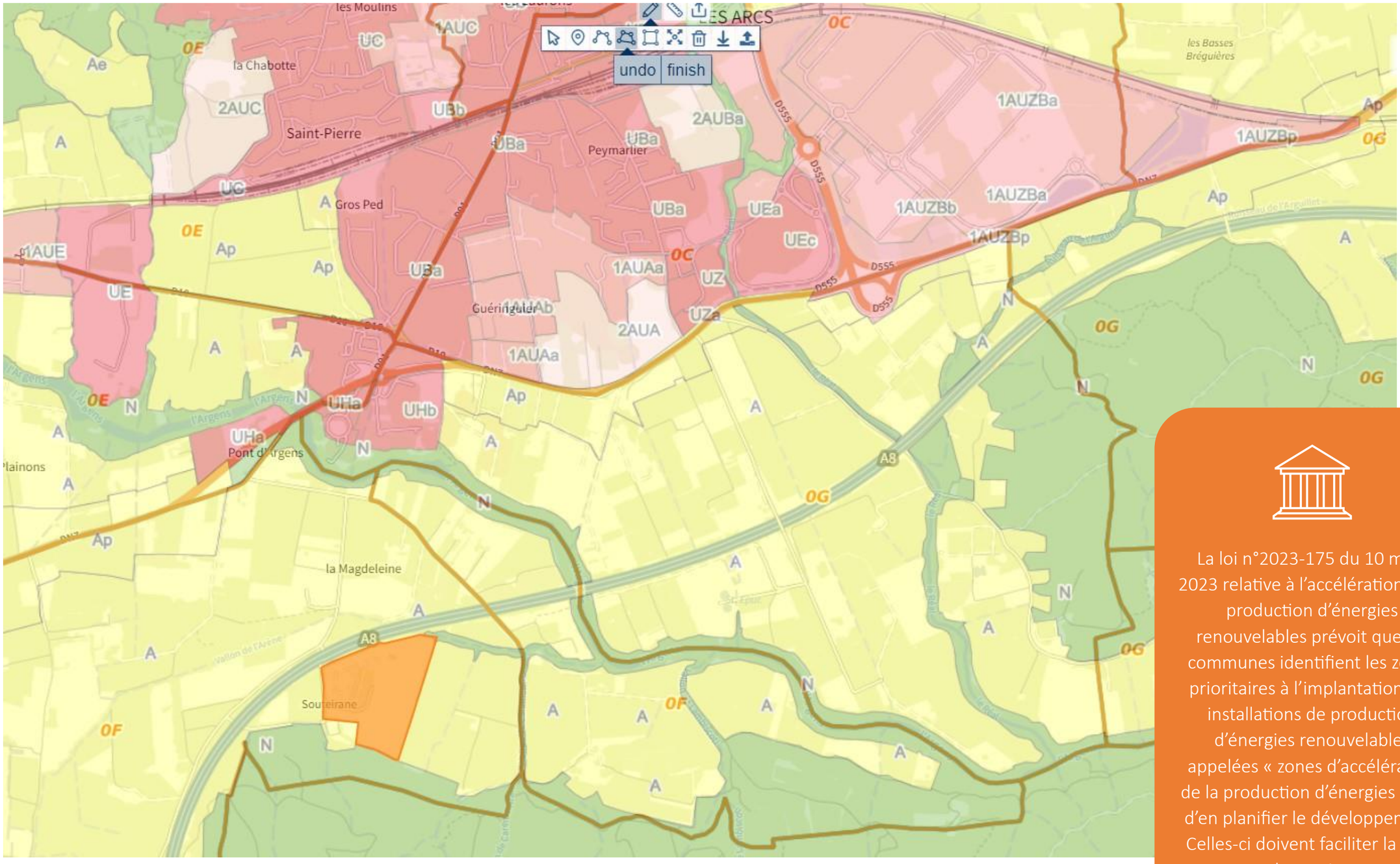

Proposition communale de zone ciblée pour une accélération du déploiement du photovoltaïque au sol et de la méthanisation

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit que les communes identifient les zones prioritaires à l'implantation des installations de production d'énergies renouvelables appelées « zones d'accélération de la production d'énergies » afin d'en planifier le développement. Celles-ci doivent faciliter la mise en œuvre des projets, et seront progressivement intégrées dans les documents de planification.